

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.172 / MCB  
Objet

CONSTRUCTION D'UN POSTE  
DE SECOURS PLAGE DU CHAY

DATE DE CONVOCATION  
18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE  
18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 20  
Nombre de votants ..... 24

POUR: ..... 22

CONTRE : ..... 0

ABSTENTIONS ..... 2

Archives  
**Extrait du Registre des Délibérations**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

- 6. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le vingt six novembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,  
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,  
BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET  
DUFOUR par M. LACHAUD  
Melle FOUCHE par M. LIS  
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN a pris l'engagement vis-à-vis de  
l'Etat de construire un poste de secours par an ;

Au titre de l'exercice 1981 a été réalisé le poste de  
secours de la Grande Plage, de l'exercice 1982 celui de la plage  
du Pigeonnier.

En 1983 pourrait être réalisé celui de la plage du Chay.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le projet du poste de secours à réaliser sur la plage du  
CHAY en 1983 pour un montant prévisionnel de travaux de 350 000 F  
(TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS)
- Demande à la SEMIPAR d'engager la réalisation de ce poste dans  
les meilleurs délais.
- Décide d'inscrire le crédit correspondant de 350 000 F au B.P.  
1983 chapitre 909.27 article 232.9

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS.